

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 26S0004 - Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles / Lot 3 Cour maternelle Anatole France - Attribution du marché

N° : VA_DEC2026_427
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2123-1 1°,

décidons

De conclure le marché public « Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles », pour le lot 3 Cour maternelle Anatole France avec l'entreprise PARCS ET JARDINS ANDRIOLO pour un montant de 100 057,10 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle n°1).

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 12 juin 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-225392-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 16 juin 2026